



Fédération Française
FFRoller
Randonnée

SEMAINE EUROPEENE DE LA MOBILITE
16-22 septembre 2020

CAHIER DES CHARGES

Table des matières

Préambule	3
Organisation	3
Participants	3
Temps de l'évènement	3
Types d'évènements possibles	4
<i>La boucle fermée</i>	4
<i>La rando urbaine ou rurale</i>	4
<i>L'initiation type journée tous en roller (JTR)</i>	5
<i>Variante d'animations</i>	5
Assurance	5
Sécurité	6
Identification des membres de l'organisation.....	6
Premiers secours.....	6
Règle technique pour les randonnées	6
Règlement intérieur.....	6
Participation des mineurs	6
Communication.....	6
Inscription sur le site dédié.....	6
FFRS.....	6
Utilisation des différents réseaux de communication.....	7
<i>Mailing</i>	7
<i>Les réseaux sociaux</i>	7
<i>La presse</i>	7
Exemple de texte	7
Implication des élus	7
Développement durable	7
Déchets	7
Transports	7
Retour d'expérience	7
ANNEXES	8
Inscription à la randonnée	8
Règlement de la randonnée	8



Préambule

La **Semaine européenne de la mobilité** est une campagne annuelle se déroulant pendant une semaine de septembre ayant pour but de sensibiliser les citoyens européens à l'utilisation des [transports publics](#), du [vélo](#), de la marche, du [covoiturage](#) afin d'encourager les villes européennes à promouvoir ces modes de transport et à investir dans les infrastructures nécessaires.

La commission Randonnée de la Fédération Française de Roller & Skateboard souhaite s'engager dans une démarche de développement durable. La manière de se déplacer évolue laissant la place à d'autres modes de déplacement, autres que la traditionnelle voiture individuelle. Le roller, le skateboard et la trottinette, sont aujourd'hui adaptés pour se déplacer en ville avec leurs avantages (espace réduit, facilité à faire de l'intermodalité, rapidité, pas de nécessité de stationnement) tout en apportant des solutions propres.

Cela rejoint la préoccupation croissante des collectivités locales de voir se développer une mobilité plus durable sur leur territoire, en proposant des animations et en faisant découvrir à leurs habitants et les aider à faire découvrir de nouvelles mobilités à leurs habitants. C'est également l'occasion pour les clubs d'être visible et de développer leur politique de recrutement.

La 19^{ème} édition de la semaine de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre 2020.

Organisation

Participants

Définir le public cible selon le type d'évènement choisi : licenciés, non-licenciés, enfants, familles, adultes, rollers, skates, trottinettes, EDPM (Engins de Déplacement Personnels Motorisés) avec une assurance, vélos...

Evaluer le nombre de participants, notamment pour les déclarations obligatoires et les dispositifs de sécurité à mettre en place.

Temps de l'évènement

Privilégier les formats courts : de 1h à une demi-journée.

Il peut être envisagé une journée ou un weekend si plusieurs formats d'évènements sont organisés. Le choix de proposer une ou deux heures de manifestation chaque jour de la semaine est également possible.

Quel que soit le choix du temps de l'évènement, il faut le faire en fonction : de l'encadrement disponible, et du temps de préparation à fournir en amont.

Types d'évènements possibles

L'évènement peut être une manifestation existante qui s'inscrit, pour cette semaine, dans ce dispositif, ou créé de toute pièce à cette occasion.

La boucle fermée

Durant une période, l'espace public est entièrement fermé à la circulation. Le parcours devra être plat, d'une largeur minimum d'une voie de circulation et d'une distance approximative de 1km.

Pour les enfants, un comptage des tours peut être proposé avec la remise d'un diplôme à la fin de la manifestation (*cf. le dossier des visuels de cette opération*).

Parcours

Il sera intéressant de cibler un lieu stratégique pour une plus grande visibilité de l'évènement.

Pour faciliter l'acceptation du dossier, un entretien préalable peut être envisagé avec la mairie afin de trouver un parcours qui permettra d'éviter des incidences sur la circulation des véhicules, des transports en communs...

Déclaration

Depuis le site Internet de votre commune, ou en demandant le formulaire approprié, déposer un dossier de manifestation sportive sur la voie publique en demandant un usage privatif de la chaussée comme régime de circulation.

Des éléments de sécurité comme des barrières, plot anti-franchissements..., peuvent être demandés pour sécuriser les accès, notamment dans le cadre du plan Vigipirate.

La présence de la police municipale peut être demandée pour la sécurité dans le blocage de la circulation.

Encadrement

La quantité et la qualité de l'encadrement est fonction de ce qui est proposé : gestion des prêts ou locations de matériel, gestion des comptages de tours...

Prendre également en compte le nombre d'intersections bloquées à sécuriser.

La rando urbaine ou rurale

Organisation d'une randonnée roller proposant un parcours avec plusieurs boucles de différentes difficultés, en ville ou en campagne.

Parcours

Pour faciliter l'acceptation du dossier, un entretien préalable peut être envisagé avec la mairie et/ou la préfecture, afin de trouver un parcours qui permettra d'éviter des incidences sur la circulation des véhicules, des transports en communs...

Déclaration

Depuis le site Internet de votre commune, ou en demandant le formulaire approprié, déposer un dossier de manifestation sportive sur la voie publique avec votre parcours. Si le parcours est sur plusieurs communes, la demande doit-être effectuée auprès de la préfecture.

La présence de la police municipale peut être demandée pour la sécurité dans le blocage de la circulation.

Encadrement

La quantité et la qualité de l'encadrement est fonction de ce qui est proposé : gestion des prêts ou locations de matériel...

Prendre également en compte le type de parcours proposé : nombre de boucles, nombre d'intersections bloquées à sécuriser...

L'initiation type journée tous en roller (JTR)

Organisation d'une initiation gratuite au roller, skateboard, trottinette. Possibilité d'y ajouter une offre de passage des roues de l'école du roller français.

Lieu

Il sera intéressant de cibler un lieu stratégique pour une plus grande visibilité de l'évènement. Favoriser le choix d'un espace délimité suffisamment grand (15mx20m minimum), plat et avec un revêtement le plus lisse possible.

Pour faciliter l'acceptation du dossier, un entretien préalable peut être envisagé avec la mairie afin de trouver un lieu adéquat qui permettra d'éviter des incidences sur l'utilisation de l'espace public.

Déclaration

Depuis le site Internet de votre commune, ou en demandant le formulaire approprié, déposer un dossier de manifestation sportive sur la voie publique.

Des éléments de sécurité comme des barrières, plot anti-franchissements..., peuvent être demandés pour sécuriser les accès, notamment dans le cadre du plan Vigipirate.

Encadrement

La quantité et la qualité de l'encadrement est fonction de ce qui est proposé : gestion des prêts ou locations de matériel...

Prendre également en compte le nombre de participants estimés pour prévoir un nombre d'initiateurs suffisant.

Variante d'animations

- Proposer un prêt ou une location de matériel (rollers, skateboards, trottinettes, protections...)
- Proposer une animation musicale avec DJ (SACEM à régler)
- Ouverture à d'autres disciplines de la fédération ou d'autres sports

Assurance

L'organisateur de la manifestation doit être assuré en responsabilité civile, ce qui est déjà le cas pour tous les clubs affiliés à la FFRS. Il n'y a pas d'obligation d'assurer les pratiquants en individuelle accident.

Sécurité

Identification des membres de l'organisation

Les membres de l'encadrement devront être identifiables par les participants comme par les tiers (maillot spécifique, chasuble, brassard...).

Premiers secours

Désigner une personne avec une formation de premier secours pour assurer la sécurité le cas échéant. Prévoir un dispositif prévisionnel de secours (DPS) assuré par une association agréée, si les conditions de la manifestation le nécessitent. Pour savoir si un DPS est nécessaire, il faut évaluer les risques de la manifestation, en utilisant [le formulaire accessible en cliquant ici](#).

En dessous de 300 participants simultanés, rien n'est obligatoire.

Règle technique pour les randonnées

Il se réfèrera au « [Règle Technique et Sécurité de la randonnée roller](#) » accessible en cliquant [ici](#), faisant office de règlement fédéral pour la discipline Randonnée.

Règlement intérieur

Etablir un règlement intérieur de la manifestation prenant en compte les spécificités de l'organisation. (*Cf. exemple de règlement en annexe de ce dossier*)

Recommander le port des protections individuelles : casque, protèges-poignets, genouillères, coudières.

Participation des mineurs

Les mineurs doivent être impérativement accompagnés d'un adulte responsable. Dans le cas où le mineur ne serait pas accompagné par son responsable légal, une autorisation parentale devra être fournie à l'organisateur. Ces dispositions devront être mentionnées dans le règlement intérieur de la manifestation.

Communication

Inscription sur le site dédié

Pour augmenter la visibilité des événements, la FFRS se charge d'inscrire sur le site dédié, tous les événements qui seront inscrits dans l'opération "Semaine de la mobilité" FFRS

FFRS

S'inscrire dans l'opération "Semaine de la mobilité" FFRS, pour pouvoir profiter de la communication réalisée par la fédération. Inscription via [le formulaire en cliquant ici](#). La déclaration doit être faite un mois avant l'événement.

Communiquer vers votre ligue et votre comité départemental pour que votre événement soit relayé sur leur site Internet.

Un kit de communication est à disposition pour les clubs participant à cette opération (*cf. le dossier des visuels de cette opération*).

Utilisation des différents réseaux de communication

Mailing

Informez l'ensemble de votre réseau par mail : vos adhérents ; les sponsors qui vous suivent habituellement ; les autres associations de votre territoire ; les autres clubs de rollers, skateboard et trottinettes de votre département/ligue ; les élus locaux...

Les réseaux sociaux

Créer un article sur le site Internet de votre club, faire une newsletter spécifique si votre site est équipé pour.

Créer un événement sur la page Facebook de votre club, et relayer cet événement sur les réseaux sociaux (MyRoller, Facebook, Instagram...).

La presse

Informez la presse locale et sportive de votre événement.

Exemple de texte

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, [\[Nom de l'association organisatrice\]](#) se mobilise pour promouvoir les mobilités douces. Venez, donc nombreux, en roller, skateboard, trottinette, EDPM assuré, pour parader avec nous.

A cette occasion, [\[Nom de l'association organisatrice\]](#) vous proposera [\[détails de ce qui est organisé\]](#). Rendez-vous le [\[date\]](#) septembre 2020 à [\[heure\]](#), à [\[lieu\]](#).

Toutes les informations sur cet événement sont accessibles ici [\[lien vers votre site Internet/page Facebook...\]](#).

N'hésitez pas à faire passer l'information auprès d'un maximum de vos contacts.

Implication des élus

La présence des élus des collectivités territoriales : député de votre circonscription ; conseiller départemental de votre canton ; maire et/ou élu en charge de la mobilité de votre commune.

La présence des élus de la FFRS et/ou de ses organes déconcentrés : fédération, ligue régionale, comité départemental.

Développement durable

Déchets

L'organisateur s'engage à réduire la production de déchets et à procéder à leur tri sélectif.

Transports

Dans la mesure du possible, l'organisateur invitera les participants à recourir à des alternatives au déplacement en voiture individuelle (covoiturage, transports en commun...)

Retour d'expérience

Afin d'améliorer ce dispositif pour les prochaines éditions, l'organisateur s'engage à répondre au [formulaire de retour d'expérience accessible en cliquant ici](#), à l'issue de son événement.

ANNEXES

Inscription à la randonnée

Je soussigné(e).....Age : Sexe : H F
Commune : Code Postal :

Déclare sur l'honneur être en possession d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du roller, avoir pris connaissance du règlement de la randonnée et m'engage à le respecter en tous points.

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom Tél :

Signature :

Règlement de la randonnée

Pour le plaisir et la sécurité de tous quelques règles sont à observer

- Roulez exclusivement sur le circuit proposé ! afin d'assurer votre propre sécurité.
- Gardez vos distances ! Vous serez nombreux à prendre le départ de la randonnée, maintenez une distance avec votre voisin pour permettre un arrêt d'urgence et éviter un accident.
- Levez les bras en l'air en cas de danger tels que chute, trous, câbles...
- Ne créez pas de gêne particulière aux riverains du parcours utilisé, ni aux autres utilisateurs de la chaussée adverse empruntée pour la randonnée.
- Afin de respecter notre environnement, vous devez conserver avec vous, tout papier, déchet ou détritiques que vous ne pouvez disposer dans des poubelles.
- Ayez des protections ! Casque, protège-poignets, coudières et genouillères fortement recommandés tout comme vos freins !!!
- Assurance Responsabilité Civile : Assurance individuelle RC accident obligatoire pour chaque participant. (Renseignez-vous si votre propre assurance couvre les accidents de roller car ce n'est pas toujours le cas)
- Les mineurs ne seront acceptés qu'accompagnés d'une personne majeure.